

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 15 septembre 2022

Délibération n° 2022-09-04

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 08/09/2022
En exercice	29	Date de l'affichage : 08/09/2022
Qui ont pris part à la délibération	29	

**Présents :** Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Caroline GUERAUD ; Frédéric LAHARIE ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Chantal ROCHEFORT ; Davy CAMY ; Miguel FORTE ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Frédérique ROMERO ; Jean-Michel MABILLET ; Alain CALIOT ; Mylène LARRIEU ; Christel EYHERAMOUNO ; Delphine OUVRANS ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE

**Absents excusés :**

Catherine VICENTE-PAUCHON donne procuration à Nadine DURU en date du 14/09/22  
Christine VICENTE donne procuration à Sonia DYLBAITYS en date du 12/09/22  
Cindy ESPLAN donne procuration à Éva BELIN en date du 15/09/22  
Cyril DURU donne procuration à Sandrine COELHO en date du 14/09/22  
Senay OZTURK donne procuration à Jérôme NOBLE en date du 12/09/22  
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 15/09/22

Secrétaire de séance : Nadine DURU

**Résiliation du prêt à usage (ou COMMODAT) de la parcelle cadastrée section AP n° 260 au profit de M.BOTTA Florent, pour la mise en place d'un éco-pâturage.**

Madame Nadine DURU rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 10 février 2022, approuvant les termes du prêt à usage (ou COMMODAT) de la parcelle cadastrée section AP n° 260, au profit de M. BOTTA Florent, pour la mise en place d'un éco-pâturage.

En date du 30 août 2022, M. BOTTA a informé la commune de sa volonté de résilier cette convention à compter du 30 septembre prochain. En effet, il envisage de quitter la région, il ne pourra donc plus tenir ses engagements.

Nadine DURU, rappelle au Conseil Municipal les dispositions de l'article 3 de ce prêt à usage, stipulant qu'« *en cas de difficulté, le preneur pourra également rompre la convention en respectant un préavis de 15 jours* ».



Mme Nadine DURU demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

**APPROUVE** la résiliation du prêt à usage (ou COMMODAT) de la parcelle cadastrée section AP n° 260 au profit de M.BOTTA Florent, pour la mise en place d'un éco-pâturage.

**AUTORISE** Mme Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette résiliation.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,  
Le 20 septembre 2022  
Le Maire,

PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

M. Patrice LE NAY

Acte rendu exécutoire le 20 / 09 / 2022

après télétransmission électronique le 13 / 09 / 2022

- et mise en ligne sur le site de la commune le 20 / 09 / 2022



NB : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

